


Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2840
10 janvier 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2840e SEANCETenue au Siège, à New York
le mardi 10 janvier 1989, à 15 h 30

Président : M. RAZALI (Malaisie)

Membres :

Algérie	M. DJOUDI
Bésil	M. FACHINI
Canada	M. FORTIER
Chine	M. LI Luye
Colombie	M. PEÑALOSA
Etats-Unis d'Amérique	M. OKUN
Ethiopie	M. TADESSE
Finlande	M. TORNUDD
France	M. BROCHAND
Népal	M. JOSSE
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>	Sir Crispin TICKELL
<u>Sénégal</u>	M. BA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u>	M. BELONOGOV
<u>Yougoslavie</u>	M. KOTEVSKI

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 17 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 4 JANVIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20364)

LETTRE DATEE DU 4 JANVIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE BAHREIN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20367)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux cours des réunions précédentes sur cette question, j'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de Bahreïn, du Bangladesh, du Burkina Faso, de Cuba, du Yémen démocratique, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Nicaragua, du Pakistan, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de l'Ouganda et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) prend place à la table du Conseil; M. Dost (Afghanistan), M. Al-Shaker (Bahreïn), M. Mohiuddin (Bangladesh), M. Dah (Burkina Faso), Mse De Flores Prida (Cuba), M. Al-Alfi (Yémen démocratique), M. Dasgupta (Inde), M. Madarshahi (République islamique d'Iran), M. Khamsy (République démocratique populaire lao), M. Rakotondramboa (Madagascar), M. Diakite (Mali), M. Bennouna (Maroc), M. Sevilla Boza (Nicaragua), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Adam (Soudan), M. Al-Masri (République arabe syrienne), M. Karoui (Tunisie), M. Kamunanwire (Ouganda) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Tchécoslovaquie, de la République démocratique allemande, de Malte, de la Roumanie, des Emirats arabes unis et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zapotocky (Tchécoslovaquie), M. Zachmann (République démocratique allemande), M. Borg Olivier (Malte), M. Noworyta (Pologne), M. Tanasie (Roumanie), M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis) et M. Mansour (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 10 janvier 1989 émanant du Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse une invitation à S. E. Monsieur l'Ambassadeur Ansay, Observateur permanent de la Conférence islamique auprès des Nations Unies, dans le cadre de l'examen du point actuellement à l'ordre du jour du Conseil."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/20382.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à S. E. M. Ansay, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'ai également reçu une lettre, datée du 10 janvier 1989, émanant du Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse une invitation à M. Makhanda, Secrétaire au Travail du Pan Africanist Congress of Azania, à

Le Président

l'occasion de son examen de la question intitulée 'Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364)' et 'Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367)'."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/20384.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à M. Makhanda, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'ai également reçu une lettre, datée du 10 janvier 1989 émanant du Représentant de l'Algérie auprès des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse une invitation à M. Solly Simelane, Représentant adjoint de l'African National Congress of South Africa à l'occasion de son examen de la question intitulée 'Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364)' et 'Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367)'."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/20387.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à M. Simelane, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Président

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/20380, dans lequel figure le texte d'une lettre datée du 6 janvier 1989 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de Malte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BORG OLIVIER (Malte) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer les profonds regrets de mon gouvernement à l'occasion du décès de S. M. l'Empereur Hirohito du Japon, le samedi 7 janvier 1989. Au nom de mon gouvernement, je tiens à rendre hommage à un grand monarque et à transmettre, par l'intermédiaire de cette instance, nos sincères condoléances à la famille de Sa Majesté ainsi qu'au Gouvernement et au peuple japonais.

Monsieur le Président, mon pays adresse ses félicitations à votre pays, la Malaisie, en sa qualité de nouveau membre du Conseil de sécurité. En cette occasion, je tiens également à vous féliciter personnellement de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil pour le mois de janvier. Je voudrais également faire part à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kagami, du Japon, de notre profonde reconnaissance pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois si chargé de décembre 1988. Enfin, nous félicitons le Canada, la Colombie, l'Ethiopie et la Finlande qui, comme la Malaisie, viennent tout juste d'assumer leurs importantes responsabilités en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité.

Malte est très profondément préoccupée de l'accroissement de la tension dans la région méditerranéenne, qui est dû à l'état des relations entre les Etats-Unis et la Jamahiriya arabe libyenne.

Le mercredi 5 janvier, nous avons appris avec appréhension que des aéronefs de la marine américaine venaient d'abattre deux avions militaires libyens au-dessus des eaux internationales de l'est de la Méditerranée.

Petit pays situé en plein centre de la Méditerranée, Malte est à juste titre profondément inquiète de voir qu'une fois de plus, un grave incident faisant intervenir la force armée s'est produit dans la région de la Méditerranée. Immédiatement après l'incident, le Ministre des affaires étrangères a fait part aux Ambassadeurs à Malte des deux pays concernés de la préoccupation du Gouvernement maltais, a demandé instamment que l'on fasse preuve de retenue et a souligné la

M. Borg Olivier (Malte)

nécessité de veiller à ce que cet incident ne mène pas à une nouvelle détérioration d'une situation qui cause déjà un grave préjudice à la paix et à la stabilité dans la région de la Méditerranée.

Depuis de nombreuses années, Malte favorise activement toute mesure tendant à renforcer la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne. Nous avons agi au sein de plusieurs instances internationales, y compris dans le cadre des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et lors de réunions de chefs de gouvernements du Commonwealth. Aux Nations Unies, nos initiatives ont été à l'origine de l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions importantes reflétant les préoccupations et les aspirations de la communauté internationale en ce qui concerne la nécessité de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. La dernière en date de ces résolutions, la résolution A/RES/43/84, a été adoptée par consensus par l'Assemblée générale le mois dernier. Dans cette résolution, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée de voir persister des tensions dans certaines parties de la région méditerranéenne et de la poursuite d'opérations militaires en Méditerranée, avec les graves dangers que cela comporte pour la paix et la sécurité et l'équilibre général dans la région. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que la sécurité de la Méditerranée était étroitement liée à la sécurité européenne et à la paix et à la sécurité internationales. Elle a également réaffirmé qu'il fallait recoupler d'efforts pour réduire les tensions et les armements et créer des conditions de sécurité et de coopération fructueuse dans tous les domaines au profit de tous les pays et de tous les peuples de la Méditerranée, sur la base des principes fondamentaux relatifs à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale, au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, et au règlement pacifique des différends.

M. Borg Olivier (Malte)

Dans ses résolutions, l'Assemblée n'a cessé de répéter qu'il était nécessaire de rechercher des solutions justes et viables aux crises et aux problèmes de la région en se basant sur les dispositions de la Charte et les résolutions pertinentes des Nations Unies. On n'ajoute pas à la crédibilité des Nations Unies en ne respectant pas et en n'appliquant pas pleinement les résolutions adoptées avec l'appui de tous les Etats Membres.

Nous savons tous que la Méditerranée est le théâtre de tensions persistantes du fait de conflits non réglés qui posent de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il convient donc de déplorer les activités de n'importe quel Etat susceptibles d'aggraver encore les tensions.

A la fin de l'année 1988, la communauté internationale a été témoin d'un certain nombre de faits encourageants dans la recherche de solutions pacifiques à plusieurs conflits régionaux. C'est ainsi qu'une amélioration longtemps attendue dans les relations internationales grâce à un dialogue constructif nous ont remplis d'optimisme pour l'avenir. Nous avons espéré que 1989 serait l'année où nous continuerions dans cette voie avec une plus grande confiance et une plus grande détermination afin que les nombreuses réalisations positives de 1988 puissent être consolidées et renforcées. Mais en ces premiers jours de 1989, les fragiles fondements de la paix en lesquels nous placions tant d'espoirs ont été sérieusement ébranlés, avec tout ce que cela comporte comme conséquences graves. Malte appelle instamment à la modération afin d'éviter une nouvelle escalade de la tension. On ne doit pas permettre que ce dernier incident déplorable ait un impact négatif sur le climat favorable des relations internationales ou vienne réduire à néant les événements positifs et encourageants propres à faciliter le processus de paix au Moyen-Orient.

Malte espère que tous les Etats ne perdront de vue à aucun moment les obligations qui sont les leurs en vertu de la Charte des Nations Unies. Certes, Malte ne peut s'ériger en juge pour ce qui est de savoir laquelle des deux versions contradictoires de l'incident est la bonne, mais elle n'a cessé de s'opposer vigoureusement au recours à la menace ou à l'emploi de la force pour régler tout différend entre Etats.

Malte estime que tous les peuples ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité, et nous affirmons que cela s'applique aussi à tous les peuples de la région méditerranéenne, dont Malte fait partie. Malte, pays neutre ayant

M. Borg Olivier (Malte)

d'excellentes relations aussi bien avec les Etats-Unis qu'avec la Libye - notre voisin - est prêt à contribuer au rétablissement de relations normales entre les deux pays. Malte persiste à appeler à la modération et à demander que l'on évite toute escalade ou provocation. Nous estimons qu'il serait approprié et souhaitable que le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour voir comment on pourrait aider les parties à surmonter leurs divergences par des moyens pacifiques et dans le plus strict respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Malte des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. E. M. A. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès des Nations Unies, à qui le Conseil de sécurité a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ANSAY (interprétation de l'anglais) : Au nom du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, saisir cette occasion pour exprimer par votre intermédiaire à Sa Majesté l'Empereur du Japon, à sa famille éprouvée, au Gouvernement et à la noble nation du Japon, nos sincères condoléances à l'occasion du décès de Sa Majesté l'Empereur, qui était un symbole de paix, de solidarité et de prospérité pour le peuple du Japon et pour l'ensemble du monde.

Monsieur le Président, c'est pour la Conférence islamique un grand plaisir que de vous voir présider le Conseil. La Malaisie, membre fondateur de l'Organisation de la Conférence islamique, occupe une place toute particulière dans nos rangs. Je suis certain que, sous votre direction personnelle avisée, le Conseil sera en mesure d'aborder les questions qui sont au coeur de sa responsabilité de préserver la paix et la sécurité internationales. Nous croyons sincèrement que le Conseil ne se laissera pas prendre aux tentatives faites pour compromettre le climat de réalisations et de paix qui a caractérisé l'année 1988. Beaucoup a été fait pour arriver à cette situation tant attendue dans le monde et nombreux s'y sont employés; malheureusement, il est si facile de défaire en quelques instants ce qui a été si long à réaliser. Chaque membre de notre organisation souhaite voir ce

M. Ansay

climat durer et s'améliorer encore. Il est donc impérieux que nous ne ménagions aucun effort pour renforcer la paix mondiale et que nous réaffirmions notre foi dans les Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de sécurité internationales.

Nous adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux à tous les nouveaux membres du Conseil. Je suis certain que leur présence au sein du Conseil contribuera au succès des débats. Nous saluons la Malaisie, le Canada, la Colombie, l'Éthiopie et la Finlande. Nous voudrions également dire notre reconnaissance aux États dont le mandat vient de prendre fin.

Monsieur le Président, nous tenons tout particulièrement, par votre intermédiaire, à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hideo Kagami, Représentant permanent du Japon, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil dans les moments difficiles de décembre 1988.

Immédiatement après la nouvelle dramatique de la destruction, par l'aéronavale des États-Unis, de deux avions militaires libyens qui se trouvaient dans l'espace aérien international au-dessus de la Méditerranée, S. E. M. Hamid Algahid, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, a publié une déclaration à Djedda, dans laquelle il exprime la profonde préoccupation de l'Organisation face à cet acte injustifié. Tout en dénonçant l'attaque comme une violation de la souveraineté d'un État membre de l'Organisation de la Conférence islamique ainsi que des conventions et pratiques internationales, il a lancé un ~~appel aux États-Unis pour qu'ils renoncent à leurs menaces répétées contre la~~ Jamahiriya arabe libyenne. Le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a réaffirmé la pleine solidarité de l'Organisation avec la Jamahiriya et a appelé ses membres à appuyer cet État frère en ce moment critique.

La Jamahiriya a catégoriquement rejeté les accusations selon lesquelles ses MIG étaient armés et avaient des intentions hostiles. Même la presse américaine est encline à épouser ce point de vue, comme l'on fait remarquer de nombreux orateurs qui ont pris la parole avant moi. Ainsi, la destruction des avions libyens par l'aéronavale des États-Unis dans une situation d'affrontement accidentel dans l'espace aérien international peut être considérée comme le résultat de l'atmosphère de profonde méfiance qui règne entre les deux pays. L'hostilité entre la Jamahiriya arabe libyenne et les États-Unis remonte à près

M. Ansay

de 10 ans. Nous avons encore présents à la mémoire un incident similaire au cours duquel deux avions libyens ont été détruits au-dessus du golfe de Syrte en 1981 et le bombardement de Tripoli et de Benghazi en 1986.

L'Organisation de la Conférence islamique craint que ce dernier incident ne soit le prélude à un plan plus vaste d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne. Aussi, tout en dénonçant l'acte même de destruction des avions libyens, nous demandons instamment aux responsables du Gouvernement américain de renoncer sur le champ à toute campagne visant à frapper la Jamahiriya sous prétexte qu'elle a érigé des installations capables de fabriquer des armes chimiques. Ces affirmations ont été à maintes reprises rejetées fermement par la Libye, qui a accepté de soumettre ce complexe pharmaceutique à l'inspection internationale. Si les Etats-Unis pensent différemment ou ont d'autres propositions, je suis certain que, sous l'égide du Conseil, une solution politique pacifique pourra être trouvée. A cet égard, la récente proposition du dirigeant de la Jamahiriya arabe libyenne d'avoir des pourparlers directs avec les Etats-Unis, pourrait également contribuer à rendre la situation moins explosive.

M. Ansay

Il nous est difficile de croire qu'un petit pays dont les moyens et les ressources sont limités puisse amener le Gouvernement américain à procéder à une mobilisation de forces aussi intensive à un moment où les Etats-Unis et l'opinion publique mondiale continuent d'appeler instamment à la modération et à une prudence extrême, notamment à l'heure où la communauté internationale commence à voir poindre les signes d'une détente et d'une paix globales. Nous pensons que le coeur du problème qui est sous-jacent à ces manifestations actuelles d'actes et de menaces injustifiés est quelque peu différent. Mais, ce que nous ne comprenons pas, c'est d'abord pourquoi la Jamahiriya a été choisie et menacée alors qu'elle ne possède ni ne fabrique d'armes chimiques, et que de nombreux autres pays, comme nous le savons tous, continuent de disposer, de fabriquer et d'accumuler ces armes abominables. Ensuite, pourquoi traite-t-on séparément de la prétendue prolifération d'armes chimiques alors que la présence d'armes encore plus abominables, l'arme nucléaire au Moyen-Orient et en Afrique australe, est ignorée? Une fois que les autorités responsables décideront de traiter de ces questions, qui sont au coeur du problème, plutôt que de choisir comme cible un petit pays qui est une proie facile, alors les Nations Unies seront en mesure de contribuer davantage au maintien de la paix internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Ansay des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Leasana S. Makhanda, à qui le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKHANDA (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Pan Africanist Congress of Azania, garant des aspirations véritables de la majorité africaine dépossédée, opprimée et exploitée d'Azanie, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies. Permettez-moi également de vous féliciter de votre élection unanime à la présidence du Groupe des 77 pour l'année 1989.

Votre pays, qui est membre du Comité spécial contre l'apartheid, a toujours joué un rôle progressiste contre l'apartheid dans les affaires internationales. Son attachement à la paix et à la justice ont permis la libération inconditionnelle

M. Makhandu

des prisons racistes de l'Afrique du Sud de notre sage et vénérable leader, le Président Zephania Mothopeng. Nous sommes convaincus que cette tendance importante continuera au Comité spécial contre l'apartheid jusqu'à ce que Jeff Masemola - membre du PAC, qui est aujourd'hui le plus ancien prisonnier condamné à perpétuité -, Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques soient libérés inconditionnellement.

Permettez-moi également à cette occasion de féliciter votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Kagami, du Japon, pour la manière des plus compétentes dont il s'est acquitté des responsabilités de président du Conseil de sécurité le mois dernier. Permettez-moi de lui adresser ainsi qu'au peuple japonais nos sincères condoléances à l'occasion du décès de leur grand leader, S. M. I. l'Empereur Hirohito. Le peuple japonais et le monde en général ont ainsi perdu la sagesse et la clairvoyance d'un grand leader serein, qu'il repose en paix.

Le Conseil vient d'être renforcé par l'entrée de nouveaux membres qui, tous, sont des diplomates chevronnés et en qui nous plaçons notre confiance. Nous sommes convaincus que leur présence nous facilitera la tâche. Dans le passé, le Conseil a fait preuve de sagesse lors de l'examen de questions qui lui ont été soumises, en particulier celles de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste, qui est un petit pays africain pacifique dont les dirigeants et le peuple ont, depuis le succès de leur révolution, essayé de promouvoir le bien-être de la population, ont élevé leur niveau de vie et aidé les autres à faire de même dans l'harmonie et dans la paix. Nous sommes certains que cette tradition se maintiendra.

Quand toute la communauté internationale commençait à pousser un soupir de soulagement devant les efforts tangibles faits par de nombreux dirigeants du monde et par les superpuissances pour faire face à des questions internationales graves et difficiles en ayant recours à la seule méthode rationnelle qui soit - la discussion et le règlement pacifique des conflits - elle a été brutalement rappelée à la réalité, le 4 janvier 1989, lorsque deux avions libyens ont été abattus par deux avions militaires de la marine américaine en Méditerranée, au large des côtes libyennes.

Les décisions et les résolutions unanimes du Conseil et les nobles campagnes et l'appui du monde entier pour sauver les Six de Sharpeville du meurtre judiciaire, le règlement courageux intervenu en Afghanistan et en Afrique du

M. Makhanda

Sud-Ouest, la déclaration récente de l'Organisation de libération de la Palestine, le prix Nobel de la paix si mérité attribué au Secrétaire général des Nations Unies au nom des Nations Unies, autant d'acquis obtenus pacifiquement, grâce à la participation active des deux superpuissances, les Etats-Unis et l'URSS, sont maintenant menacés à cause de ce malheureux incident dont a été victime la Jamahiriya arabe libyenne.

L'exacerbation de l'opinion publique et des sentiments contre la Jamahiriya arabe libyenne est d'autant plus inquiétante que ce n'est pas la première fois que cela se produit. Cela s'est déjà produit en avril 1986, avec de terribles conséquences. Après toute une campagne de désinformation par l'intermédiaire de divers médias, après bon nombre de déclarations menaçantes de l'administration Reagan, les forces des Etats-Unis se sont attaquées à :

"... des sites qui étaient utilisés pour exécuter la rude politique de terrorisme international de la Libye, notamment les attaques actuelles contre les installations et les citoyens américains."

Ensuite, on a donné à la communauté internationale l'assurance que les Etats-Unis avaient des preuves de la participation libyenne à d'autres plans d'attaque dirigés contre les Etats-Unis. Si mes souvenirs sont bons, je crois qu'à ce jour aucun des membres de cet organe n'a vu ces preuves, et tous ceux qui étaient présents l'ont bien dit, y compris les alliés des Etats-Unis. Est-il nécessaire de dire que cet incident survenu en cette journée fatale d'avril a fait des orphelins, que des enfants sont morts et que beaucoup de dommages ont été causés à l'économie et à l'infrastructure de cette nation africaine en développement.

Le peuple libyen aime le peuple américain. Il l'a dit lui-même dans plusieurs communiqués et dans plusieurs publications. Leur ministre des affaires étrangères et leur représentant permanent, Ali Abdul Salaam el Treiki, il y quelques années de cela, lisait-on, avait été volontaire dans un hôpital de la communauté où il résidait aux Etats-Unis pour alléger le sort des malades. Un tel acte ne peut être le fait d'une personnalité officielle d'un pays qui se proposerait de détruire d'autres gens. Même si la Jamahiriya arabe libyenne voulait détruire le peuple américain - possibilité extrêmement infime - de par sa démographie et ses moyens

M. Makhanda

logistiques, elle ne pourrait jamais le faire. Etant donné sa position géographique et l'état des relations internationales et leur expérience passée, la seule chose qu'elle puisse faire est de se défendre en étant vigilante à tout moment, ce qui est accepté par les normes des sociétés civilisées et par la Charte des Nations Unies et a été accepté par la majorité des orateurs.

C'est dans cette logique que les dirigeants libyens ont accepté qu'un organisme impartial et indépendant inspecte l'usine de produits pharmaceutiques qui est à l'origine de ce malheureux incident. Malheureusement, cette proposition n'a pas été acceptée. Ma délégation ne peut que déplorer que cette option pacifique n'ait pas été poursuivie.

M. Makhanda

Ce n'est un secret pour personne que l'Afrique du Sud raciste posséderait la capacité nucléaire et qu'elle aurait même fait exploser ce que l'on croit être une bombe atomique au large des côtes sud-africaines il y a quelques années de cela. A ce jour, personne n'a mis les racistes au défi d'ouvrir leurs sites à Koeberg et Phelandaba à une inspection internationale, à l'exception de la majorité africaine dépossédée, exploitée et opprimée et de quelques Etats africains. Pourquoi les superpuissances ont-elles gardé le silence sur ce fait potentiellement destructeur? Au contraire, la participation de l'Afrique du Sud raciste à l'Agence internationale de l'énergie atomique a été, année après année, appuyée en dépit des objections des Etats africains, des représentants du peuple azanien et des pays progressistes.

Les destructions infligées par l'Afrique du Sud raciste à sa propre population et les ravages qu'elle a causés aux Etats de première ligne et aux Etats voisins sont restés totalement impunis par ceux qui voudraient maintenant punir la Libye sous prétexte qu'elle fabrique des armes chimiques. Les forces navales imposantes des superpuissances ne se sont même pas livrées à une démonstration de force au large des côtes de l'Afrique du Sud raciste bien que le Conseil ait adopté une résolution déclarant que l'Afrique du Sud raciste représentait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Après l'adoption de cette résolution, même les appels les plus modérés à des mesures punitives telles que des sanctions ont été contrecarrés en maintes occasions par deux des puissances qui disposent du droit de veto au Conseil - les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Nous exhortons le Conseil à agir et à agir de manière décisive avant qu'une autre catastrophe du genre de celle du 14 avril 1986 ne frappe la Jamahiriya arabe libyenne. Ma délégation approuve la suggestion faite par l'Ambassadeur Alexander N. Belonogov au Conseil selon laquelle, si les Etats-Unis acceptaient de retirer leur flotte de la région, son pays serait disposé à en faire autant.

Nous souscrivons à ce point de vue, car nous sommes fermement convaincus que lorsque deux éléphants se battent - et cela était fortement possible avant le glasnost et la perestroïka -, l'herbe en pâtit gravement; mais il est tout aussi vrai que lorsque deux éléphants s'aiment, comme c'est le cas aujourd'hui entre les deux superpuissances, l'herbe en pâtit tout autant. Le retrait des marines de ces deux pays de la zone permettrait à l'herbe de la Jamahiriya arabe libyenne de croître et d'embellir pour l'agrément de toute l'humanité. Nous demandons fermement

M. Makhanda

et humblement au Conseil, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, de permettre qu'il en soit ainsi. Je vous remercie au nom de notre président, M. Johnson P. Mlambo, et du Pan Africanist Congress of Azania.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Makhanda des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant des Emirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-SUWAIDI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Nous voudrions exprimer notre tristesse au peuple japonais ami à l'occasion du décès de l'Empereur Hirohito. Je saisis cette occasion pour présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple japonais.

Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de vous présenter, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et de l'élection de votre pays ami en tant que membre du Conseil de sécurité, ce qui montre que la communauté internationale a confiance en la Malaisie et apprécie votre pays. Nous sommes également fiers de vous voir élu, car vous avez déjà montré vos qualités de diplomate et fait preuve de sagesse à la direction des travaux du Conseil.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Hideo Kagami, Représentant permanent du Japon, pour la manière avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de décembre. En outre, je félicite les nouveaux membres du Conseil de sécurité - le Canada, la Colombie, l'Ethiopie et la Finlande - et je leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles responsabilités.

Je voudrais aussi remercier les membres sortants du Conseil de sécurité - le Japon, l'Argentine, la Zambie, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie - pour les contributions positives qu'ils ont apportées aux travaux du Conseil pendant ces deux dernières années.

Alors que nous espérons que 1989 allait être marquée par une tendance à l'harmonie et au dialogue entre Etats, par le règlement pacifique des conflits de longue date, par la renonciation de certains Etats au recours à la menace et aux moyens de provocation et à la poursuite d'une politique d'affrontement contre d'autres, et par le renforcement de l'atmosphère de détente amorcée l'an dernier

M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis)

dans les relations internationales et les actes des superpuissances, alors que nous espérons que nous allions recourir cette année, comme ce fut le cas l'année passée, aux mécanismes de l'Organisation des Nations Unies afin de régler les différends entre Etats, il est très regrettable que le début de cette année ait été marqué par des actes de provocation perpétrés par la flotte des Etats-Unis au large des côtes libyennes et par une escalade qui a abouti à l'acte d'agression contre la Libye puisque deux avions libyens en mission de reconnaissance légitime ont été abattus.

Cette provocation et cette escalade sont peut-être de mauvais augure pour la communauté internationale dans son ensemble, et la tournure que prendront les événements cette année sera peut-être contraire aux espoirs et aux aspirations qu'elle a suscités compte tenu des réalisations de l'an dernier. Nous espérons que notre analyse se révélera fausse et que les choses suivront un cours normal en 1989.

M. Al-Suwaidi (Émirats arabes unis)

Libye par le dialogue, et la provocation par la compréhension, et pour qu'il s'abstienne de recourir à la force et résolve tous les problèmes en suspens par des moyens pacifiques.

En conclusion, je voudrais exprimer notre solidarité avec la Libye et notre appui au maintien de son indépendance et de sa dignité. Nous nous tenons à ses côtés pour défendre son territoire national et sa souveraineté contre tout acte d'agression qui serait commis contre lui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Emirats arabes unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et de vous souhaiter plein succès dans l'exécution de vos lourdes responsabilités. Ma délégation souhaite en même temps exprimer sa reconnaissance au représentant du Japon, l'Ambassadeur Hideo Kagami, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de décembre dernier.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour exprimer ses sentiments de profonde sympathie à l'occasion du décès de S. M. l'Empereur Hirohito du Japon.

La République démocratique allemande souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que leur coopération constructive imprimera un élan important aux activités de cet organe éminent.

Qu'il me soit permis maintenant de vous remercier et de remercier, par votre intermédiaire, les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné la possibilité d'expliquer la position de la République démocratique allemande s'agissant de la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

L'opinion publique mondiale est gravement préoccupée par la récente détérioration de la situation dans le sud de la Méditerranée. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande partagent totalement cette préoccupation. La destruction des deux appareils libyens par les forces armées américaines constitue un acte d'agression pour lequel on ne saurait trouver une justification quelle qu'elle soit. La République démocratique allemande estime que

M. Zachmann (RDA)

de tels actes et la menace continue du recours à la force contre la Libye pèsent lourdement sur le processus d'amélioration de la situation internationale - processus qui a enregistré certains progrès, en particulier l'année dernière.

Il est particulièrement urgent, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région méditerranéenne, de faire preuve de pondération et de la volonté de négocier en vue d'éviter de nouveaux affrontements et une aggravation de la situation. Cela est d'autant plus nécessaire que les actions militaires, à l'ère nucléaire, peuvent provoquer des réactions en chaîne aux effets dévastateurs.

L'opinion publique mondiale s'inquiète à juste titre de voir que les efforts intensifiés que déploie la communauté internationale pour résoudre les différends et les conflits exclusivement par des moyens pacifiques sont sapés et compromis à la légère. A un moment où des solutions pacifiques ne manqueront pas d'être apportées à divers conflits régionaux, un moyen aussi désuet que la politique de l'affrontement est dépassé depuis longtemps. Cela est d'autant plus vrai quand il s'agit de la région du Moyen-Orient sévèrement affligée. Il faut donc espérer que l'offre constructive faite par le chef d'Etat de la Jamahiriya arabe libyenne, le colonel Kadhafi, d'entamer des pourparlers directs avec le Gouvernement américain pour régler le conflit ne sera pas rejetée.

La République démocratique allemande appuie les efforts constants entrepris par de nombreux Etats littoraux de la Méditerranée pour que soit créée, dans la région, une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques. Ces efforts, tout comme d'autres mesures destinées à régler les conflits régionaux, devraient être l'une des caractéristiques de l'année 1989 qui vient de commencer. La République démocratique allemande se déclare résolument en faveur de la solution des conflits en Afrique, au Moyen-Orient et dans le monde entier par la négociation. Elle ne cessera d'être solidaire des Etats et des peuples qui luttent pour leur souveraineté et leur indépendance.

Nous croyons que les nouvelles initiatives de désarmement soviétiques, qui ont été bien accueillies dans le monde entier, ne devraient pas avoir pour réponse la menace et la violence. Il est urgent de renforcer le dialogue et la compréhension, le bon sens et le réalisme, et de rendre irréversible le processus de désarmement et de détente que l'on a lancé dans les relations internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Roumanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TANASIE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour exprimer au Gouvernement et au peuple japonais ses profondes condoléances à l'occasion du décès de l'Empereur Hirohito.

Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et de l'élection de votre pays en tant que membre du Conseil de sécurité. Je suis heureux de voir la présidence de cet organe important assumée par la Malaisie, pays avec lequel la Roumanie entretient des relations d'amitié et de coopération dans tous les domaines. Ma délégation est convaincue que sous votre direction compétente, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

J'aimerais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Japon, pour la façon dont il a présidé le Conseil pendant le mois de décembre.

Nos félicitations s'adressent également aux autres nouveaux membres du Conseil à l'occasion de leur élection à cet organe prestigieux des Nations Unies.

Pour en venir à la question dont le Conseil est actuellement saisi, j'aimerais déclarer d'emblée que l'opinion publique, en Roumanie, a pris acte avec une profonde préoccupation et réprobation de la destruction, par l'aviation militaire américaine, de deux avions libyens. A notre avis, cette attaque militaire de même que la présence massive de forces navales américaines équipées de puissants moyens de combat risquent d'accroître dangereusement la tension dans cette partie de la région méditerranéenne.

Il est évident que la destruction des avions libyens a créé une situation particulièrement dangereuse pour la paix. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre fin immédiatement aux actes et aux manifestations de force et d'assurer le respect du droit du peuple libyen de même que le droit de tous les peuples à l'indépendance, à la souveraineté, à la sécurité et à la paix.

Ce grave événement dans la région méditerranéenne fait ressortir davantage encore la gravité de la situation en ce qui concerne la paix et la sécurité des peuples, situation découlant de la présence de flottes militaires et les démonstrations de force dans les eaux internationales.

M. Tanasie (Roumanie)

La position de la Roumanie sur ces questions est bien connue. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer qu'il est nécessaire que les navires militaires étrangers se retirent des eaux internationales, que les océans et les mers soient libres de toute présence militaire et qu'il soit mis fin aux démonstrations de force à proximité des frontières d'autres Etats.

La Roumanie se prononce fermement en faveur de l'utilisation de l'espace aérien international à des fins exclusivement pacifiques ainsi que de l'interdiction de tout exercice et acte militaire dans l'espace.

En même temps, la République socialiste de Roumanie exprime sa solidarité avec les aspirations de la Jamahiriya arabe libyenne à la réalisation de sa liberté et de son indépendance.

Mon pays déplore la destruction des avions libyens par les forces armées américaines dans la région de la Méditerranée. La Roumanie exige que de tels actes ne se renouvellent pas et que toutes les parties fassent preuve d'un sens élevé des responsabilités à l'égard de la sécurité de tous les pays, et de la défense des intérêts généraux de la paix mondiale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais, pour commencer, dire combien je me réjouis de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et vous souhaiter plein succès à ce poste de responsabilité. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Hideo Kagami, pour les efforts louables qu'il a déployés pour assurer, au mieux de ses possibilités, le succès des travaux du Conseil de sécurité au mois de décembre. Je souhaite également exprimer notre reconnaissance aux autres membres sortants du Conseil et souhaiter la bienvenue au Canada, à la Colombie, à l'Ethiopie, à la Finlande et à votre pays, Monsieur le Président, en tant que nouveaux membres du Conseil. Je saisis cette occasion pour exprimer nos condoléances à la délégation et au Gouvernement japonais à l'occasion du décès de l'Empereur Hirohito.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

La République socialiste tchécoslovaque est gravement préoccupée par l'incident tragique de la destruction de deux avions de reconnaissance libyens par des avions militaires américains. Cet acte, qui constitue une violation du droit international, est en contradiction directe avec les tendances positives qui se font jour dans les relations internationales et menace la situation dans les régions de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Il nous rappelle une fois de plus que la paix peut être fragile et doit être traitée comme telle. Ce n'est la première fois que nous sommes témoins d'un événement grave dont le Conseil de sécurité a du mal à connaître tous les détails et circonstances. Mais le contexte plus large de cette affaire est généralement bien connu.

Il est incontestable que cet incident est dû dans une très grande mesure à l'accroissement des tensions survenu ces dernières semaines à la suite des menaces américaines contre la Libye. Ces menaces, qui se fondent sur des accusations sans preuve portées contre la Libye selon lesquelles ce pays aurait l'intention de fabriquer des armes chimiques, ainsi que les manifestations de la présence militaire américaine à proximité de la frontière libyenne ont engendré un climat de méfiance et de soupçon. Dans une telle situation, la plus simple manoeuvre militaire, même de routine, peut donner lieu à un malentendu qui risque d'entraîner des événements tragiques. Dans un tel état de psychose, une défaillance du facteur humain, avec les conséquences tragiques que cela implique, s'est réellement produite dans le cas présent, comme dans celui de la destruction d'un avion de ligne iranien par un navire de guerre américain dans le golfe Persique en juillet de l'année dernière.

Dans les circonstances, étant donné que l'argument de l'"intention hostile" invoqué au sujet des avions libyens est fondé uniquement sur une évaluation subjective de la part des pilotes américains mus par une psychose manifeste d'hostilité, le recours à la force armée ne peut se justifier au nom du droit à la légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte. Une condition indispensable à l'exercice de ce droit est l'existence objective de circonstances prévues par la Charte, existence qui ne saurait être confondue avec les perceptions subjectives de commandants militaires. Sinon, les dispositions de l'Article 51 concernant la légitime défense cesseraient d'être une simple exception à l'interdiction générale du recours à la force armée et deviendraient, à l'inverse, un instrument de destruction totale et irréversible de cette interdiction.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Une fois encore, il a été confirmé que de fortes concentrations de forces militaires et d'installations de combat dans des zones en proie à des crises créaient les conditions à une escalade des tensions et au déclenchement de conflits armés dont les ramifications peuvent avoir des répercussions dangereuses pour la paix et la sécurité mondiales.

Le monde a enregistré certains progrès l'an dernier dans la recherche de solutions à des problèmes compliqués qui se prolongent, et les espoirs de voir se réaliser un renforcement de ce processus positif ont été largement partagés cette année également.

Une partie indivisible de cette évolution est le renforcement du rôle et du prestige du Conseil de sécurité en tant qu'organe dont la principale responsabilité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, la communauté internationale a le droit d'attendre des membres permanents du Conseil de sécurité en particulier qu'ils donnent l'exemple dans leur comportement envers les autres Etats, qu'ils se conforment strictement au droit international et qu'ils agissent avec modération, en particulier dans les régions où existent des tensions. Nous voulons croire que les Etats-Unis comprendront ces faits et qu'ils reverront leur politique qui, à ce jour, a amené à plusieurs reprises le Conseil à examiner des incidents dangereux qui sont de nature à créer de nouveaux foyers de tension. Ce changement est impératif aujourd'hui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est M. Solly Simelane, que le Conseil a invité en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SIMELANE (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à tous ceux qui ont déjà pris la parole pour vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous exprimer tous mes voeux de succès dans l'accomplissement de cette tâche lourde de responsabilités.

J'ai le plaisir d'exprimer mes remerciements et ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hideo Kagami, Représentant permanent du Japon, pour la façon avisée dont il a dirigé le mois dernier les travaux du Conseil.

M. Simelane

Je félicite également les nouveaux membres du Conseil, et leur exprime tous mes vœux de succès dans leur nouvelle tâche.

L'African National Congress (ANC) a appris avec stupéfaction l'attaque des Etats-Unis contre deux avions libyens, commise au-dessus des eaux internationales. Nous avons été stupéfaits parce que le Gouvernement américain donnait l'impression qu'en Afrique australe il oeuvrait vers un règlement pacifique des conflits régionaux. Si la politique du Gouvernement américain est de régler pacifiquement des différends régionaux dans une région, pourquoi n'adopte-t-il pas la même conduite dans une autre région, à savoir l'Afrique septentrionale?

Pour l'ANC qui appuie depuis longtemps les principes de solidarité interafricaine consacrés dans la Charte de l'unité africaine, il n'est que normal d'exprimer aujourd'hui sa solidarité avec la victime d'une agression menée aveuglément par les Etats-Unis d'Amérique. Les nobles idéaux qui ont inspiré les luttes anticoloniales et antiracistes du peuple africain sont profondément enracinés dans l'histoire de notre continent et ils ont été défendus ardemment tout au long des années de luttes de libération nationale et d'indépendance. Parce que l'acte des Etats-Unis risque de créer un précédent malencontreux et d'entraîner l'escalade de la grave situation qui sévit dans cette partie du continent africain, nous ne pouvons que déplorer une entorse aussi flagrante au comportement normal dans les relations internationales.

Cet événement fâcheux a lieu au moment où la lutte en Afrique du Sud atteint son apogée et suscite des espoirs de paix partout sur le continent. De tels actes d'agression non seulement vont à contre-courant de l'histoire de notre continent mais empoisonnent l'atmosphère, alors que le monde aspire à la paix et à la sécurité internationales.

Notre lutte en Afrique du Sud, notre lutte de libération nationale, notre lutte antiraciste et anticoloniale est fondamentalement et étroitement liée à la lutte pour la paix dans le monde entier, et ce, pour la simple raison que l'apartheid est la négation de la paix, outre qu'il tue des gens quotidiennement et bénéficie de la collaboration des forces qui nous traitent de terroristes.

Nous demandons à la communauté internationale de condamner ces actes d'agression et de manifester ainsi son attachement à la cause de la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Simelane des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le Président

L'orateur suivant est le représentant de la Pologne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : J'adresse mes sincères remerciements aux membres du Conseil qui m'honorent de l'occasion de prendre la parole au Conseil.

Nous avons appris avec douleur le décès de S. M. l'Empereur Hirohito du Japon. Nous connaissons sa contribution à l'édification d'un Japon moderne. J'adresse mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple japonais à la suite de cette perte tragique.

Monsieur le Président, nous sommes extrêmement heureux de vous voir présider les délibérations du Conseil pendant ce mois. Vous êtes le représentant du pays ami de la Malaisie, avec laquelle la Pologne entretient des relations fructueuses de coopération, marquées par votre propre contribution lorsque vous avez dans un passé récent représenté votre pays en Pologne. Je suis sûr que vos qualités de diplomate et votre expérience seront précieuses aux travaux du Conseil.

J'ai également le plaisir d'exprimer nos félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hideo Kagami, Représentant permanent du Japon, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous avons appris avec inquiétude et appréhension l'incident qui a résulté de la destruction de deux avions libyens. Notre inquiétude est d'autant plus vive que ce grave incident a eu lieu au début de l'année, alors que celle de 1966 a été marquée par une évolution encourageante de la situation internationale et par l'émergence de tendances favorables à un règlement des conflits dans diverses parties du monde. Cet incident prouve que la suspicion engendre les tensions qui, à leur tour, sapent la sécurité de l'aviation dans l'espace aérien international, suscitant ainsi un sentiment d'insécurité dans la région et menaçant la paix et la sécurité internationales.

Nous suivons avec une grande inquiétude l'escalade des tensions dans les relations entre les Etats-Unis et la Libye, qui découlent également de la menace proférée d'entreprendre une action militaire contre l'usine pharmaceutique de Rabta, que d'aucuns prétendent être une usine de production d'armes chimiques, en dépit de l'offre sans précédent faite par la Jamahiriya arabe libyenne de la soumettre à une inspection internationale.

M. Noworyta (Pologne)

Comme le porte-parole du Ministre des affaires étrangères l'a déclaré le 6 janvier 1989, la Pologne a souligné à maintes reprises la nécessité de respecter scrupuleusement le principe consacré dans la Charte des Nations Unies, selon lequel les membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Ce principe revêt une importance toute particulière aujourd'hui, au moment où le nouveau climat des relations internationales a besoin d'être encore consolidé.

M. Noworyta (Pologne)

La discussion qui a lieu au Conseil et la crainte universelle que cet incident n'ait des répercussions plus graves encore témoignent bien du nouvel esprit de responsabilité commune en matière de sécurité internationale qui se fait jour dans la communauté internationale. Cela met également en relief la nécessité d'adopter des mesures pratiques pour renforcer la sécurité en Méditerranée. La Pologne appuie la proposition de faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération.

Nous avons également pris note avec un vif intérêt de la déclaration faite par M. Muammar Kadhafi, qui a demandé instamment que les Etats-Unis et la Libye engagent un dialogue afin de régler les différends qui opposent les deux nations. Nous nous associons aux autres délégations qui, dans leurs interventions devant le Conseil, ont demandé que l'on fasse preuve de modération pour prévenir toute autre escalade des tensions, et que l'on règle les différends par des moyens politiques, car nous sommes tous conscients de la nécessité d'éviter des incidents et des actions politiques qui menacent de troubler le processus créatif d'amélioration de la situation internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MANSOUR (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de la République arabe du Yémen, exprimer nos sincères condoléances et notre profonde sympathie à la délégation de ce pays ami, le Japon, à l'occasion du décès de l'Empereur Hirohito.

Compte tenu des excellentes relations qu'entretiennent nos deux pays, ma délégation a grand plaisir à voir la délégation amie de la Malaisie occuper le poste élevé de président de cette importante instance internationale. Nous sommes également heureux et reconnaissants de vous voir présider personnellement le Conseil. Nous sommes certains que votre expérience diplomatique et votre grande habileté permettront au Conseil d'obtenir des résultats constructifs qui rétabliront la justice et élimineront l'injustice.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Kagami, du Japon, pour la façon exemplaire dont il a guidé les délibérations du Conseil de sécurité le mois dernier.

M. Mansour (Yémen)

J'aimerais par ailleurs exprimer les félicitations de ma délégation aux nouveaux membres du Conseil de sécurité auxquels nous souhaitons plein succès dans les nobles tâches qu'assume le Conseil.

Je tiens également à remercier les membres sortants du Conseil pour leur contribution remarquable à la cause de l'établissement de la paix et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'année dernière, 1988, a été féconde en développements positifs par rapport aux années précédentes. La sagesse a prévalu dans le traitement de certaines questions complexes qui avaient provoqué une détérioration de la paix et de la sécurité. Il était donc normal que l'on entame cette année par la discussion de questions qui continuent de nous préoccuper tous, parmi lesquelles figure de façon proéminente la question du Moyen-Orient. Il était normal que nous ne laissions pas passer l'occasion de contribuer de façon fructueuse à la détente internationale.

Nous estimons que les événements du 4 janvier 1989 représentent une provocation flagrante, non seulement envers un petit pays, la Libye, mais à l'égard de tout le processus de paix et de sécurité. Les excuses bien minces présentées par ceux qui ont commis l'acte d'agression contre deux avions libyens sont de plus mauvais goût que l'acte lui-même. A la suite de vastes campagnes de désinformation, de fausses accusations et de menaces d'attaquer leur usine pharmaceutique, après les mouvements de porte-avions, de sous-marins et autres vaisseaux militaires à proximité des eaux territoriales d'un petit pays qui avait été auparavant victime de plus d'une agression, on nous dit ici qu'il ne s'agissait que de routine. Ces actes routiniers ne rappellent que trop la stratégie périmée et dépassée du bord de l'abîme.

Nous espérons que le nouveau gouvernement américain rectifiera les erreurs de l'ancien gouvernement, que la légitimité internationale regagnera son respect et son prestige, que le dialogue constructif remplacera les menaces et les mises en garde, surtout depuis la nouvelle orientation prise par les dirigeants de l'Union soviétique amie d'établir des relations internationales libres de tensions, basées sur la coexistence pacifique même avec ceux qui professent des avis différents. Nous nous demandons si le nouveau gouvernement des Etats-Unis oeuvrera dans le même esprit, non seulement en ce qui concerne les relations avec les autres grandes puissances mais aussi avec tous les autres pays du monde. Espérons-le.

M. Mansour (Yémen)

Au cours de la semaine dernière, jusqu'à aujourd'hui, je n'ai entendu qu'un seul Etat qui appuyait cet acte d'agression horrible. Je veux parler du régime de Tel-Aviv, qui se réjouit de tout ce qui pourrait provoquer une dégradation de la paix et de la sécurité dans la région, pour qu'il puisse continuer d'occuper les territoires des autres et d'opprimer la population arabe.

Ma délégation espère que le Conseil réussira à trouver une méthode prudente pour mettre fin à l'agression et au harcèlement, et les moyens de parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient.

Pour conclure, je voudrais donner lecture du communiqué officiel de la République arabe du Yémen du 4 janvier relatif aux actes d'agression armée menés par les Etats-Unis contre la Libye. Il se lit comme suit :

"C'est avec une profonde inquiétude que la République arabe du Yémen a suivi la nouvelle de l'interception par des appareils américains de deux jets libyens et la destruction de ces jets au-dessus des eaux internationales de la Méditerranée.

M. Mansour (Yémen)

La République arabe du Yémen exprime son indignation face à cet acte flagrant d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et dénonce cet acte de provocation qui ne sert pas la cause de la paix et de la sécurité internationales et représente une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

La République arabe du Yémen réaffirme que le perpétuel harcèlement de la Jamahiriya arabe libyenne soeur par les Etats-Unis est préjudiciable à la fois à l'avenir des relations américano-arabes et aux efforts internationaux pour réaliser la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé la parole pour faire une déclaration. Je la lui donne.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation s'associe à celles qui ont exprimé leurs condoléances à la délégation du Japon à l'occasion du décès de S. M. l'Empereur Hirohito, qui a rendu de grands services à son pays ainsi qu'à la paix en général.

Je ne voudrais pas abuser du temps du Conseil. J'aimerais tout simplement déclarer ceci. En dépit des nombreuses voix qui se sont élevées pour demander que la raison l'emporte et pour exhorter les Etats-Unis à suivre le chemin de la paix et du dialogue, et malgré les assurances que nous n'avons cessé de donner au niveau le plus élevé que nous sommes prêts au dialogue pour résoudre les problèmes et instaurer la paix, les Etats-Unis d'Amérique persistent dans leur politique.

Actuellement, la VIe flotte est présente en Méditerranée. Elle a informé les autorités de l'aviation civile libyenne qu'elle entreprendrait des manoeuvres dans l'espace aérien de la Jamahiriya, à l'est de Benghazi, les 16 et 17 janvier, de 8 heures à 16 heures. La même source qui a contacté les autorités de l'aviation civile libyenne a d'ailleurs confirmé que ces manoeuvres et exercices affecteraient le trafic aérien au point même d'empêcher ce trafic dans la zone. Nous tenions à informer le Conseil de cette grave évolution de la situation dans la région.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La déclaration que vient de faire le représentant de la Libye concerne l'annonce, par son gouvernement, d'activités futures. J'ai du mal à croire - en l'absence du texte de l'annonce en question - que nous ayons dit que nous allions mener des opérations dans l'espace aérien de la Libye. C'est tout bonnement impossible.

M. Okun (Etats-Unis)

C'est peut-être un malentendu de la part du Gouvernement libyen mais, quoi qu'il en soit, n'ayant pas vu la déclaration en cause et n'ayant entendu que la déclaration du représentant de la Libye, les Etats-Unis se réservent le droit de faire connaître au Conseil les faits en la matière.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu demain, mercredi 11 janvier 1989, à 15 h 30.

La séance est levée à 18 h 45.